

Informations de base	
2019/0005(NLE) NLE - Procédures non législatives Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement Voir aussi 1999/0133(CNS) Subject 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques Zone géographique Russie Fédération	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ITRE Industrie, recherche et énergie		EHLER Christian (PPE)
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	BUDG Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Education, jeunesse, culture et sport	3693	2019-05-22
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Recherche et innovation	MOEDAS Carlos	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2019	Document préparatoire	COM(2019)0007 	

01/04/2019	Publication de la proposition législative	07683/2019	Résumé
02/04/2019	Vote en commission		
03/04/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/04/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0188/2019	Résumé
17/04/2019	Décision du Parlement	T8-0413/2019	Résumé
17/04/2019	Résultat du vote au parlement		
22/05/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/05/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/0005(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Modifications et abrogations	Voir aussi 1999/0133(CNS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 186-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission	ITRE/8/15394

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0188/2019	05/04/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0413/2019	17/04/2019	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	07683/2019	01/04/2019	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2019)0007 	18/01/2019	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement

2019/0005(NLE) - 18/01/2019

OBJECTIF : renouveler l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie.

ACTE PROPOSÉ : décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie a été signé à Bruxelles le 16 novembre 2000 et est entré en vigueur le 10 mai 2001. Depuis lors, l'accord a été renouvelé à trois reprises, en 2004, 2009 et 2014, pour une période supplémentaire de cinq ans à chaque fois.

La Commission rappelle que dans le voisinage de l'UE, la Russie est l'acteur le plus important en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) qui n'est pas associé au programme-cadre Horizon 2020. La coopération en matière de STI entre l'UE et la Russie a toujours été très active, notamment dans les domaines des infrastructures de recherche, des transports et de l'environnement.

Parmi tous les pays non associés, la Russie se classe actuellement 6e en termes de participations dans des projets collaboratifs d'Horizon 2020. En plus de l'ouverture générale du programme Horizon 2020 à des entités du monde entier, y compris de la Russie, il existe deux initiatives phares de coopération bilatérale avec la Russie dans les domaines des infrastructures de recherche et de la santé. Une initiative phare de coopération multilatérale dans le domaine de l'aéronautique cible également la Russie.

La Commission estime que la diplomatie scientifique constitue une source de «puissance douce» qui peut être déterminante pour catalyser et ouvrir des canaux de communication et instaurer un climat de confiance entre l'UE et la Russie. C'est pourquoi l'accord de coopération devrait être renouvelé.

CONTENU : la Commission propose que le Conseil approuve, au nom de l'Union, le renouvellement, pour une période supplémentaire de cinq ans, de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie (à savoir, du 20 février 2019 au 19 février 2024).

Le contenu de l'accord renouvelé sera identique à celui de l'accord actuel, tel qu'il a été examiné et approuvé avec les homologues russes. Il ne créera pas de nouveaux droits et obligations pour l'UE, mais étendra au contraire dans le temps le régime juridique existant entre les parties dans le domaine de la coopération scientifique et technologique.

L'accord prévoit un cadre visant à renforcer, dans les années à venir, les contacts interpersonnels et la coopération en matière de STI dans des domaines d'intérêt stratégique de l'UE, afin de contrer la tendance à la baisse de l'intensité de la collaboration scientifique entre les participants de l'UE et de la Russie.

Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement

2019/0005(NLE) - 01/04/2019 - Document de base législatif

OBJECTIF : renouvellement de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et la Russie dans le domaine de la science et de la technologie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et la Russie a été signé à Bruxelles le 16 novembre 2000 et est entré en vigueur le 10 mai 2001.

L'accord est renouvelable d'un commun accord entre les parties pour des périodes supplémentaires de cinq ans. L'accord a été renouvelé à trois reprises, en 2004, 2009 et 2014, pour une période supplémentaire de cinq ans à chaque fois. L'accord actuel a expiré le 20 février 2019.

Les deux parties ont confirmé leur intention de renouveler l'accord pour une période supplémentaire de cinq ans sans y apporter de modifications.

CONTENU : en vertu du projet de décision du Conseil, le renouvellement de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie, pour une période supplémentaire de cinq ans, serait approuvé au nom de l'Union européenne.

Le contenu de l'accord renouvelé sera identique à celui de l'accord actuel, tel qu'il a été examiné et approuvé avec les homologues russes. Il ne créera pas de nouveaux droits et obligations pour l'UE, mais étendra au contraire dans le temps le régime juridique existant entre les parties dans le domaine de la coopération scientifique et technologique.

Le renouvellement de l'accord s'inscrit dans l'approche de l'UE fondée sur les cinq principes directeurs pour gérer les relations actuelles de l'UE avec la Russie, qui ont été convenus lors du Conseil des affaires étrangères de l'UE du 14 mars 2016 et confirmés lors de celui du 16 avril 2018.

L'accord prévoit un cadre visant à renforcer, dans les années à venir, les contacts interpersonnels et la coopération en matière de STI dans des domaines d'intérêt stratégique de l'UE, afin de contrer la tendance à la baisse de l'intensité de la collaboration scientifique entre les participants de l'UE et de la Russie.

Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement

2019/0005(NLE) - 05/04/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Christian EHLER (PPE, DE) sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen donne son accord au renouvellement de l'accord.

Pour rappel, l'accord actuel a expiré le 20 février 2019. L'accord renouvelé vise à continuer de faciliter la coopération avec la Fédération de Russie dans les domaines scientifiques et technologiques prioritaires communs, dans l'intérêt des deux parties.

Accord de coopération CE&Russie dans le domaine de la science et de la technologie: renouvellement

2019/0005(NLE) - 17/04/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 527 voix pour, 26 contre et 55 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie entre la Communauté européenne et le gouvernement de la Fédération de Russie.

Le Parlement européen a donné son approbation au renouvellement de l'accord.